



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Contrat
d'engagement
jeune**

**Finie
la galère,**

**trouvez
un métier qui
va vous plaire.**



Ça se passe sur

1jeune1solution.gouv.fr



Concrètement, qu'est-ce qu'on fait en Contrat d'Engagement Jeune ?

- Accueillis au sein de Pôle emploi ou de leur Mission Locale, et en fonction de leur profil, de leurs compétences et de leurs envies, les jeunes pourront avoir accès à :
 - Des points réguliers en tête-à-tête avec leur conseiller
 - Des ateliers collectifs avec d'autres jeunes pour partager leurs expériences
 - Des stages et immersions en entreprise pour découvrir différents métiers
 - Toutes les solutions du plan « 1 jeune, 1 solution » : formations qualifiantes, service civique, prépa apprentissage, école de la 2ème chance (E2C), Epide, etc.
 - Une appli pour suivre l'évolution de leur parcours et tenir leurs engagements



Kévin, 18 ans
Sans diplôme et sans aucune ressource financière, il pourra bénéficier du Contrat d'Engagement Jeune.

Son programme : 3 mois dans sa Mission Locale avec son conseiller qui lui proposera des ateliers collectifs pour travailler sur son projet professionnel et effectuer des stages en entreprise en bénéficiant d'une allocation de 500 euros par mois.

Intéressé par le sport, il pourra ensuite faire un service civique de 8 mois dans une association qui propose des activités sportives à des jeunes en difficulté. Pour finir, avant de se lancer sur le marché du travail, il retournera dans sa Mission Locale pendant 1 mois pour préparer avec son conseiller des entretiens d'embauche et démarcher des entreprises.

Objectif : qu'à la fin de son programme, Kévin ait trouvé un emploi dans un domaine dans lequel il s'épanouit.

Mais en vrai, qu'est-ce qu'un jeune y gagne à long terme ?

Quand un jeune s'engage, il prépare son avenir et met toutes les chances de son côté pour :

- 1 Définir et bâtir un projet professionnel durable
- 2 Mettre en valeur ses talents et ses compétences
- 3 Découvrir le monde professionnel et comprendre son fonctionnement et ses codes
- 4 Construire un réseau pour trouver plus facilement et plus rapidement un emploi

Qui peut bénéficier de l'allocation ?

L'allocation pourra aller jusqu'à 500 euros par mois, en fonction de :

- l'âge du jeune
- ses ressources
- son statut (détaché fiscalement ou rattaché à un foyer aux revenus modestes)
- du respect de ses engagements



Latifa, 22 ans
Diplômée d'un CAP gestion, sans emploi et sans aucune ressource financière, elle pourra bénéficier du Contrat d'Engagement Jeune.

Son programme : un parcours de 9 mois construit avec son conseiller. Pôle emploi, dont 6 mois d'accompagnement intensif avec des séances individuelles, des ateliers collectifs et des immersions en entreprise pour découvrir des métiers.

Elle bénéficiera d'une allocation de 500 euros par mois, car elle n'a pas de ressources financières.

Après cette période et la découverte d'un métier qui l'intéresse, elle pourra se former encore pendant 3 mois en prépa apprentissage.

Objectif : qu'elle puisse candidater à un contrat en apprentissage dans une entreprise.



Le Contrat d'Engagement Jeune, ça se passe sur :

1jeune1solution.gouv.fr

Le Contrat d'Engagement Jeune s'inscrit dans la continuité du plan « 1 jeune, 1 solution » mis en place en juillet 2020, une mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes qui a permis à près de 4 millions d'entre d'eux de trouver une solution : un emploi, une formation ou un parcours d'insertion.

Le Contrat d'Engagement Jeune, ça se passe sur : 1jeune1solution.gouv.fr

Le Contrat d'Engagement Jeune, ça se passe sur :

1jeune1solution.gouv.fr



Le Contrat d'Engagement Jeune

Découvrez le Contrat d'Engagement Jeune
Un nouveau parcours pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes



GOUVERNEMENT
Ministère de l'Éducation Nationale